



**Trente-huitième
session de
la CEPALC**

26-28 octobre 2020

Trente-huitième session de la
Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Réunion virtuelle, 26 - 28 octobre 2020

Distr.
GÉNÉRALE
LC/SES.38/2/Rev.3
23 octobre 2020
FRANÇAIS
ORIGINAL: ESPAGNOL
20-00763

**ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ET ORGANISATION
DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION**

- A. Organisation de la trente-huitième session
- B. Ordre du jour provisoire
- C. Annotations à l'ordre du jour provisoire



NATIONS UNIES

CEPALC

A. ORGANISATION DE LA TRENTE-HUITIÈME SESSION

La trente-huitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) sera tenue du 26 au 28 octobre 2020 en mode virtuel. Bien que par la résolution 734(PLÉN.33), adoptée lors de la trente-troisième session du Comité plénier de la CEPALC, tenue à New York en février 2019, les États membres aient accepté l'offre du Costa Rica d'accueillir la réunion, celle-ci ne pourra s' physiquement dans ce pays en raison des effets de la pandémie de la COVID-19. La réunion se déroulera donc virtuellement conformément au calendrier des conférences de la CEPALC pour la période 2019-2020¹.

La session est la réunion biennale la plus importante de la CEPALC, car elle constitue une instance propice à l'analyse de problématiques importantes pour le développement des pays de la région et à la révision des travaux menés par la Commission. En consultation avec le Costa Rica, le pays exerçant la présidence, le thème choisi pour cette occasion est une stratégie de relance dans l'égalité et la durabilité, qui est abordée dans un document que la CEPALC propose à ses États membres comme élément de réflexion.

La session permet également aux gouvernements des États membres de prendre connaissance, à travers l'examen du rapport d'activités du secrétariat, des travaux menés par la CEPALC au cours de l'année écoulée et de définir, par l'adoption du programme de travail et du calendrier des conférences, les mandats qui guideront les activités futures de la Commission.

Ci-après figurent l'ordre du jour provisoire et les annotations correspondantes qui contiennent des précisions sur chacun des thèmes proposés ainsi que des suggestions quant à la façon de les aborder durant la session. Il faut rappeler à cet égard que, conformément aux dispositions de la résolution 419(PLÉN.14) du Comité plénier de la CEPALC, « des experts dans les domaines spécifiques en question devront être inclus dans les délégations gouvernementales » afin d'assurer la pleine réussite des travaux.

B. ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-huitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)
3. Conséquences économiques et sociales de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et Programme de développement durable à l'horizon 2030
4. Dialogue des ministres des affaires étrangères et des autorités de haut niveau d'Amérique latine et des Caraïbes sur la reprise économique post-COVID-19
5. Présentation du document élaboré par le Secrétariat *Construire un nouvel avenir: une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité*
6. Les enjeux liés à une meilleure reconstruction dans les Caraïbes
7. Rapport d'activités du système de la CEPALC, 2019
8. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2022

¹ Résolution 718(XXXVII) de la CEPALC.

9. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions intergouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-septième session
10. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2021-2022
11. Comité de coopération Sud-Sud
12. Questions diverses
13. Examen et adoption des résolutions de la trente-huitième session de la CEPALC

C. ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Élection du Bureau

Conformément à l'article 16 du Règlement intérieur de la CEPALC, la Commission procède, au début de chaque session, à l'élection d'un président, de deux ou plusieurs vice-présidents et d'un rapporteur qui restent en fonctions jusqu'à l'élection de leurs successeurs. En vertu de la pratique établie lors des sessions précédentes de la CEPALC, la présidence de la Commission est assurée par le chef de délégation du pays hôte.

En l'occurrence, étant donné que la réunion se déroulera de manière virtuelle, les États membres réunis lors de la trente-cinquième session du Comité plénier de la CEPALC, qui s'est tenue en mode virtuel le 4 août 2020, ont élu le Costa Rica pour assurer la présidence, conformément à l'offre faite par ce pays lors de la trente-troisième session du Comité plénier². Il faut donc élire pendant la session les pays qui accompagneront le Costa Rica au sein du Bureau.

D'autre part, l'article 20 du Règlement intérieur stipule que « le Président ou le Vice-président quand il fait fonction de Président, participe aux sessions de la Commission en cette qualité et non comme représentant de l'État membre qui l'a accrédité ».

Il est suggéré que le Comité de coopération Sud-Sud soit présidé par un Bureau composé d'un président, de trois vice-présidents et d'un rapporteur.

2. Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la trente-huitième session de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC)

Les délégations seront saisies, pour examen et approbation, de l'ordre du jour provisoire³ élaboré par le secrétariat conformément aux dispositions du chapitre II du règlement intérieur de la CEPALC, eu égard aux mandats confiés à la Commission. Les délégations des États membres pourront formuler les observations et proposer les modifications qu'elles estimeront pertinentes dans le cadre dudit Règlement.

² Voir la résolution 734(PLÉN.33) [en ligne] https://repositorio.cepal.org/bitstream/handle/11362/44638/S1900431_es.

³ LC/SES.38/1/Rev.2 [en ligne] <https://periododesesiones.cepal.org>.

3. Conséquences économiques et sociales de la COVID-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et Programme de développement durable à l'horizon 2030

La COVID-19 a eu un impact sanitaire, social et économique considérable, qui a entraîné un très grand nombre de décès dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Elle va probablement engendrer la récession la plus grave de l'histoire récente, compromettant ainsi les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans le cadre de ce point de l'ordre du jour, la Secrétaire exécutive de la CEPALC effectuera une présentation sur les effets de la COVID-19 dans la région et sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Document de travail:

- Reconstrucción y transformación con igualdad y sostenibilidad en América Latina y el Caribe (LC/SES.38/11)

4. Dialogue des ministres des affaires étrangères et des autorités de haut niveau d'Amérique latine et des Caraïbes sur la reprise économique post-COVID-19

Le lundi 26 octobre au matin, la CEPALC et le gouvernement du Costa Rica ont organisé un dialogue avec les ministres des affaires étrangères et des personnalités politiques de la région pour réfléchir à la reprise économique post-COVID-19.

Les interventions ne devraient pas durer plus de sept minutes par pays.

5. Présentation du document élaboré par le Secrétariat *Construire un nouvel avenir: une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité*

Le secrétariat de la CEPALC présentera le document le mardi 27 octobre 2020, dans la matinée.

Dans ce document, la CEPALC présente une proposition de stratégie pour donner une impulsion majeure au développement durable dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes. Au regard des trois crises simultanées sur le plan de la gouvernance internationale, des inégalités et de l'environnement, ainsi que des conséquences de la crise engendrée par la COVID-19, il apparaît indispensable d'évoluer vers un nouveau mode de développement qui permettrait de les surmonter. Pour ce faire, le document présente des orientations et des instruments de politique publique qui articulent les trois dimensions du développement durable: économique, sociale et environnementale, en mettant en évidence les synergies qui existent entre elles.

Le document est organisé en cinq chapitres. Le premier analyse trois crises structurelles au sein du système international et en Amérique latine et dans les Caraïbes: celle de la faible croissance des échanges commerciaux et du PIB, celle du creusement des inégalités et celle de la crise environnementale. Le chapitre aborde également l'impact de la pandémie sur ces crises structurelles. Le deuxième chapitre propose un cadre analytique pour discuter des enjeux du développement durable. La Commission propose un modèle à trois écarts défini par la différence entre trois taux de croissance: le taux nécessaire pour progresser vers une plus grande égalité, le taux compatible avec l'équilibre extérieur et le taux acceptable pour la préservation de l'environnement. La réduction de ces écarts passe par une action politique, qui est abordée dans les chapitres suivants du document. Le troisième chapitre décrit différents modèles qui analysent quantitativement l'impact des dosages de politiques économiques, sociales et environnementales et montre que l'inclusion sociale et la protection de l'environnement peuvent favoriser une hausse de la production et de l'emploi. Le quatrième chapitre se penche sur les politiques sectorielles pour donner une impulsion majeure en faveur de la durabilité. On y identifie les secteurs et les politiques nécessaires à la transformation

productive dans un monde où le progrès technique redéfinit rapidement les bases de la compétitivité. Le cinquième chapitre aborde les politiques transversales et l'importance de conclure un nouveau pacte social autour d'un nouveau mode de développement.

Plusieurs experts et autres autorités ont été invités à commenter le document, après quoi deux groupes de travail seront organisés: le premier sur les secteurs porteurs de développement durable et le second sur les politiques propres à assurer une relance transformatrice.

Documents de travail:

- Construir un nuevo futuro: una recuperación transformadora con igualdad y sostenibilidad (LC/SES.38/3-P/Rev.1)
- Construire un nouvel avenir: une reprise transformatrice, axée sur l'égalité et la durabilité. Synthèse (LC/SES.38/4)

Documents de référence:

- L'heure de l'égalité: Comblar les écarts, ouvrir de nouveaux chemins. Synthèse (LC/G.2433(SES.33/4))
- Changement structurel pour l'égalité: Une vision intégrée du développement. Synthèse (LC/G.2525(SES.34/4))
- Pactes pour l'égalité: vers un avenir durable. Synthèse (LC/G.2587(SES.35/4))
- Horizons 2030: l'égalité au cœur du développement durable. Synthèse (LC/G.2661(SES.36/4))
- L'inefficacité de l'inégalité. Synthèse (LC/SES.37/4)

6. Les enjeux liés à une meilleure reconstruction dans les Caraïbes

Certains petits États insulaires en développement des Caraïbes comptent parmi les économies les plus lourdement endettées du monde en raison d'une série de chocs extérieurs, aggravés par des faiblesses et des vulnérabilités structurelles et une forte exposition aux catastrophes naturelles et aux effets du changement climatique.

Le 27 octobre dans l'après-midi, un espace a été prévu pour que les ministres et les hautes autorités puissent dialoguer sur ces défis et sur d'autres enjeux propres aux Caraïbes afin de mieux reconstruire. La Secrétaire exécutive de la CEPALC présentera le document intitulé *The Caribbean Outlook: forging a people-centred approach to sustainable development post-COVID-19*, à la suite de quoi les pays pourront émettre une série de commentaires et d'interventions. La session est ouverte à la participation de tous les pays.

Document de travail:

- The Caribbean Outlook: forging a people-centred approach to sustainable development post-COVID-19 (LC/SES.38/12)

7. Rapport d'activités du système de la CEPALC, 2019, 2019

Le Secrétariat saisira les délégations d'un rapport contenant une synthèse des activités menées et des résultats obtenus dans le cadre du programme de travail du système de la CEPALC en 2019, qui comprend l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES).

Document de travail:

- Informe de actividades del sistema de la CEPAL, 2019 (LC/SES.38/7)

8. Projet de programme de travail du système de la CEPALC, 2022

Le Secrétariat soumettra à la considération de la plénière le projet de programme de travail de la Commission pour 2022, y compris l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES).

L'objectif général du programme est de promouvoir le développement économique, social et écologiquement viable en Amérique latine et dans les Caraïbes, moyennant la coopération internationale permanente, la recherche et l'analyse intégrales des processus de développement, ainsi que la prestation de services de coopération sur le plan normatif, opérationnel et technique visant à soutenir les initiatives régionales de développement. Le mandat du programme qui relève de la sphère de compétence de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) émane de la résolution 106(VI) du Conseil économique et social, par laquelle le Conseil institue la Commission aux fins de collaborer à l'adoption et à la coordination de mesures qui favorisent le développement économique et social de la région et de renforcer les relations économiques entre les pays de la région et entre ceux-ci et les autres pays du monde. Le mandat a été actualisé en 1996 par la résolution 553(XXVI) de la CEPALC qui demandait notamment à la Commission de collaborer avec les États membres pour analyser de façon globale le processus de développement en vue de l'élaboration, du suivi et de l'évaluation des politiques publiques et la prestation correspondante de services opérationnels dans le domaine de l'information spécialisée, les services consultatifs, de formation et de soutien à la coopération, ainsi que de la coordination régionale et internationale.

La stratégie générale de la Commission pour parvenir aux objectifs du programme est axée sur 13 sous-programmes interdépendants et complémentaires qui sont mis en œuvre dans le cadre d'une approche intégrée et multidisciplinaire.

Les directives de base et l'orientation générale qui ont présidé à la formulation du programme de travail pour 2022 sont fondées sur les objectifs de développement concertés à l'échelle internationale à l'issue des grandes conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social, en particulier ceux qui émanent du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (Rio+20), du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris et les Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

Document de travail:

- Proyecto de programa de trabajo del sistema de la CEPAL, 2022 (LC/SES.38/8)

9. Rapport d'activités des organes subsidiaires de la CEPALC et résultats d'autres réunions intergouvernementales organisées par la CEPALC depuis la trente-septième session

Le Secrétariat a préparé une vidéo qui récapitule brièvement les activités de ces organes et réunions à caractère intergouvernemental depuis la trente-septième session. Les présidents des organes subsidiaires pourront ensuite faire une brève déclaration.

- Conférence statistique des Amériques, présidée par la Colombie
- Conférence régionale sur les femmes de l'Amérique latine et des Caraïbes, présidée par le Chili

- Conférence régionale sur la population et le développement de l'Amérique latine et des Caraïbes, présidée par le Pérou
- Conférence régionale sur le développement social de l'Amérique latine et des Caraïbes, présidée par le Mexique
- Comité de développement et de coopération des Caraïbes (CDCC), présidé par Saint-Vincent-et-les-Grenadines
- Comité de coopération Sud-Sud, présidé par le Costa Rica
- Conseil régional de planification de l'Institut latino-américain et des Caraïbes de planification économique et sociale (ILPES), présidé par l'Uruguay
- Conférence sur la science, l'innovation et les technologies de l'information et des communications, présidée par le Costa Rica
- Conférence ministérielle sur la société de l'information en Amérique latine et dans les Caraïbes, présidée par la Colombie
- Conférence intergouvernementale régionale sur le vieillissement et les droits des personnes âgées en Amérique latine et dans les Caraïbes, présidée par le Paraguay
- Réunion des pays signataires de l'Accord régional sur l'accès à l'information, la participation publique et l'accès à la justice à propos des questions environnementales en Amérique latine et dans les Caraïbes (Accord d'Escazú), présidée par Costa Rica
- Assemblée générale des ministres et des hauts responsables chargés du logement et de l'urbanisme en Amérique latine et dans les Caraïbes (MINURVI), présidée par la Colombie

Document de référence:

- Informe de las actividades de los órganos subsidiarios de la CEPAL y reuniones intergubernamentales desde el trigésimo séptimo período de sesiones (LC/SES.38/DDR/1)

10. Calendrier de conférences de la CEPALC proposé pour la période 2021-2022

Cette résolution stipule également que les sessions auront lieu les années paires. Il a en outre été convenu que chaque session de la Commission devra examiner le calendrier complet de conférences et de réunions programmées jusqu'à la session suivante avec, dans la mesure du possible, la date, la durée et le siège respectifs.

A la trente-septième session, la Commission a analysé le document intitulé « Calendrier des conférences de la CEPALC proposé pour la période 2019-2020. Note du Secrétariat »⁴. À l'issue de cet examen, la Commission a adopté la résolution 718(XXXVII), en vertu de laquelle il a été convenu que la Commission maintiendrait la structure intergouvernementale et le schéma de réunions actuellement en vigueur et a approuvé le calendrier des conférences proposé pour la période en question.

En application de cette résolution, le Secrétariat a élaboré un tableau (annexé au document Calendario de conferencias de la CEPALC propuesto para el período 2021-2022. Nota de la Secretaría⁵) dans lequel sont consignées les réunions programmées pour la période 2021-2022, à la lumière des mandats approuvés par les gouvernements aux réunions de la CEPALC et de ses organes subsidiaires.

⁴ LC/SES.37/9.

⁵ LC/SES.38/9.

Document de travail:

- Calendario de conferencias de la CEPAL propuesto para el período 2021-2022. Nota de la Secretaría (LC/SES.38/9)

11. Comité de la coopération Sud-Sud

Le Comité de la coopération Sud-Sud se réunira dans l'après-midi du lundi 26 octobre et ses travaux seront organisés selon l'ordre du jour provisoire suivant:

1. Élection du Bureau
2. Adoption de l'ordre du jour provisoire
3. Rapport sur les activités de coopération Sud-Sud menées depuis la trente-septième session de la CEPALC
4. Suivi régional de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud
5. Réunion-débat sur le développement en transition: défis pour les pays à revenu intermédiaire dans le contexte de la pandémie de COVID-19

Documents de travail:

- Ordre du jour provisoire (LC/SES.38/5/Rev.1)
- Annotations à l'ordre du jour provisoire (LC/SES.38/6/Rev.1)
- Informe de las actividades de cooperación Sur-Sur llevadas a cabo desde el trigésimo séptimo período de sesiones de la CEPAL. Nota de la Secretaría (LC/SES.38/10)

Documents de référence:

- Informe de la Octava Reunión de la Mesa Directiva del Comité de Cooperación Sur-Sur (LC/MDSS.8/2)
- Informe de la Novena Reunión de la Mesa Directiva del Comité de Cooperación Sur-Sur (LC/MDSS.9/2)
- Informe de la Primera Reunión de Trabajo de la Red para la Implementación de la Agenda 2030 y el Seguimiento a los Objetivos de Desarrollo Sostenible en América Latina y el Caribe (LC/OR.2019/2)
- Informe de la Segunda Reunión de Trabajo de la Red para la Implementación de la Agenda 2030 y el Seguimiento a los Objetivos de Desarrollo Sostenible en América Latina y el Caribe (LC/OR.2019/3)
- Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud (A/CONF.235/3)

12. Questions diverses

Dans le cadre de ce point, les délégations pourront aborder toute question dont l'examen leur semblera opportun.

13. Examen et adoption des résolutions de la trente-huitième session de la CEPALC